



Gérer - PROGRAMME

LE CONTRAT ASSURANCE VIE - 1 - L'UTILITE CIVILE ET PATRIMONIALE

Code : PR9411181600

Modalités

Durée :

2.50 heures soit 0.50 jour(s).

Intervenant :

Edouard CHAUVET, Formateur concepteur- animateur, diplômé d'expertise comptable et de l'AUREP

Profils des apprenants :

- Dirigeants d'entreprises BIC ou BNC - adhérent ou pas au CGA MP

Prérequis :

- Aucun
- Niveau : Fondamentaux

Effectif :

- Minimal : 5
- Maximal : 10

Lieu :

Tarifs :

- Adhérent : 60.00 HT - 72.00 TTC
- Non Adhérent : 60.00 HT - 72.00 TTC

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |
Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 23 juillet 2025



Gérer - PROGRAMME

LE CONTRAT ASSURANCE VIE - 1 - L'UTILITE CIVILE ET PATRIMONIALE

Description du programme

L'objectif de cette formation est de démontrer l'utilité civile du contrat d'assurance vie trop souvent mis en avant uniquement pour les avantages fiscaux qu'il peut procurer.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les règles civiles successorales (dévolution légale ou volontaire) et de donations
- Savoir identifier les conséquences civiles de l'indivision successorale, du démembrement choisi ou subi
- Savoir identifier les conséquences civiles de la quotité disponible et de la réserve héréditaire
- Savoir identifier les conséquences civiles de la (non)protection du partenaire (concubin, pacsé, marié) survivant, des conséquences pour les familles recomposées

Contenu de la formation

- Rappel des règles civiles de la dévolution successorale :
 - La dévolution légale (absence de testament ou de DDV) en l'absence de conjoint et en présence de conjoint : classement par ordre, par degré, la représentation, les droits du conjoint survivant.

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |
Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 23 juillet 2025



Gérer - PROGRAMME

LE CONTRAT ASSURANCE VIE - 1 - L'UTILITE CIVILE ET PATRIMONIALE

- La dévolution volontaire par testament et donation entre époux. Les limites au pouvoir de la volonté (réserve successorales des descendants et du conjoint, quotité disponible).
- Les conséquences de certaines donations lors de la succession.
- Les caractéristiques juridiques de l'assurance vie.
 - Connaître les différentes parties au contrat, leurs particularités, leurs droits et obligations.
 - Comprendre comment fonctionne une clause bénéficiaire, sa rédaction, les conditions à respecter, l'acceptation du bénéfice d'un contrat, clause démembrée, clause à tiroir.
 - Identifier les conséquences du régime matrimonial : souscription individuelle, co-souscription avec dénouement au 1er ou au 2ème décès.
- Panorama des opérations sur le contrat d'assurance vie.

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques:

- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation:

- L'évaluation est réalisée tout au long de la formation à travers des cas pratiques personnalisés. Le stagiaire évalue sa progression à l'issue de la formation, confirmée par l'intervenant.
- Brainstorming, exposés interactifs, exercices de transferts, étude de cas concrets.
- Quiz en salle.

Qualité et indicateurs de résultats :

Evaluation de la satisfaction des stagiaires - Evaluation en formation par le formateur.

Accessibilité :

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |
Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 23 juillet 2025



Gérer - PROGRAMME

LE CONTRAT ASSURANCE VIE - 1 - L'UTILITE CIVILE ET PATRIMONIALE

- Vous êtes en situation particulière ? Contactez le service formation pour répondre aux besoins spécifiques liés à votre handicap à s.douhet@cgamp.asso.fr

Financement :

Prise en charge par votre FAF ou OPCO possible selon critères d'éligibilités. Plus de renseignements contactez Sophie DOUHET à s.douhet@cgamp.asso.fr

Conditions d'inscription :

Inscriptions au plus tard, 1 semaine avant le début de la formation.

Si demande de prise en charge, inscriptions 30 jours avant le début de la formation.

Contact :

Sophie DOUHET - Responsable Service Formation du CGA MP

s.douhet@cgamp.asso.fr

05 62 16 73 54

06 12 25 12 78

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |
Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 23 juillet 2025